

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1219 :

Renouvellement de partenariat avec la "S.A.S. Mon Ticket.re" : billetterie électronique

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), POPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Affaire n°27/1219 : Renouvellement de partenariat avec la "S.A.S. Mon Ticket.re" : billetterie électronique.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée qu'une billetterie électronique a été mise en place depuis 2013 afin de vendre les billets des spectacles des théâtres et des concerts de musiques de la Commune. C'est un outil de vente mais également un support de communication important pour les salles de diffusion.

Le prestataire en charge de cette démarche depuis 2013 est la S.A.S « Mon Ticket.re». Cette dernière assure pour notre compte des prestations de pré-vente, de vente, de communication mais surtout un service après-vente et une réactivité sur site de qualité lors des manifestations programmées par nos équipes.

Les actions culturelles de nos salles de diffusion ont une meilleure visibilité compte tenu du réseau de distribution important du prestataire.

A ce titre, il est proposé de renouveler la collaboration entre la Commune de Saint-Pierre et la S.A.S Mon Ticket.re pour la vente des billets de concerts et spectacles pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans selon les conditions suivantes :

- les prestations du caissier : 120 € HT/forfait de 4h de présence + 22 € HT/heure supplémentaire
- les invitations : 0,46 € HT
- la location du matériel (douchette): 30 €/mois/douchette
- 1.59 € par ticket vendu par téléphone
- 1.59 € par ticket vendu en point de vente
- 1.09 € par ticket vendu par internet
- 1.09 € par ticket vendu au guichet
- 0.24 € par paiement CB
- 0.80 % du montant pour paiement CB

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE VALIDER le partenariat avec la S.A.S «Mon Ticket.re» pour une année du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, renouvelable par tacite de reconduction pour une durée de 3 ans.**

- **DE VALIDER la location du matériel (douchette) : 30 €/mois/douchette, les prestations du caissier 120 € HT/forfait de 4 h de présence + 22€ HT/heure supplémentaire et les invitations : 0,46 € HT**

- **DE VALIDER le versement des commissions suivantes à la S.A.S « Mon Ticket.re» :**

- 1.59 € par ticket vendu par téléphone
- 1.59 € par ticket vendu en point de vente
- 1.09 € par ticket vendu par internet
- 1.09 € par ticket vendu au guichet
- 0.24 € par paiement CB
- 0.80% du montant pour paiement CB

- **DE VALIDER les conditions de paiement de la commission du prestataire sur présentation de facture par la S.A.S « Mon Ticket.re».**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1219-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023